

## **GAD- 6000 Essai en archivistique** (Responsable : Martine Cardin)

L'essai peut être entrepris lorsque l'étudiant a complété 24 des 36 crédits de cours de son programme. Il exige 540 heures de travail consacrées à des activités de recherche, d'analyse et de rédaction.

### **OBJECTIFS :**

Au terme de l'essai, l'étudiant doit être capable de conceptualiser des pratiques professionnelles, de concevoir et de perfectionner de nouveaux secteurs ou de nouveaux moyens d'intervention ainsi que d'analyser et d'évaluer des pratiques archivistiques. À ces objectifs généraux s'ajoutent des objectifs personnels à chaque étudiant, tenant compte de ses connaissances, de ses aptitudes et de ses orientations de carrière ainsi que de la nature du projet à réaliser.

### **CONTENU**

L'essai doit s'attacher à un problème pertinent et actuel dans le contexte de la pratique professionnelle en archivistique. Le questionnement doit être centré sur des problèmes d'analyse, de création, d'encadrement et/ou de déploiement de processus, fonctions, activités et pratiques de gestion au sein d'une organisation, peu importe la perspective générale (archivistique, documentaire, patrimoniale) ou la fonction particulière (conservation, diffusion, accès, recherche d'informations, encadrement général).

### **FONCTIONNEMENT**

L'étudiant bénéficie des conseils et du soutien de la responsable du cours tout au cours du processus de définition de son projet. Toutefois, c'est à l'étudiant que revient le soin d'élaborer son projet à partir de ses objectifs généraux et spécifiques. Le projet doit être accepté par la responsable du cours. Pour ce faire, l'étudiant doit présenter un document d'environ 3 à 4 pages comportant les éléments suivants :

- Titre au moins provisoire de l'essai;
- Délimitation du sujet, dans l'espace et le temps;
  - Problématisation et hypothèses de travail;
  - Objectifs
- Cadre méthodologique projeté;
- Indication des sources (peut être une bibliographie générale commentée);
- Échéancier conséquent au déploiement de la méthodologie.

La réalisation du projet donne lieu à une dissertation de trente à quarante pages qui respecte les règles de présentation admises au plan universitaire.

## ENCADREMENT ET ÉVALUATION DE L'ESSAI :

Deux personnes assurent conjointement l'évaluation de l'essai : le professeur d'archivistique responsable du cours et un évaluateur spécialiste du sujet provenant du milieu universitaire ou du milieu professionnel et qui est habilité à enseigner aux études avancées à l'Université Laval. Cette personne peut également participer à l'encadrement de l'étudiant.

L'évaluation de l'essai s'effectue selon les critères suivants :

**1. Évaluation générale :** Cette partie compte pour 40 % de la note et tient compte des éléments suivants

- *Qualité de la réflexion :* Originalité et capacité à rendre compte par écrit d'un problème complexe, pertinent et actuel dans le domaine archivistique.
- *Qualité de la démarche:* profondeur et rigueur de l'analyse, recours à des cadres conceptuel et méthodologique validés au plan scientifique, critique des sources et argumentation justifiée.
- *Qualité du travail soumis :* structure adéquate, cohérence et efficacité de l'argumentation, appareil de référence, style, qualité de l'expression, etc.

**2. Évaluation des connaissances:** Cette partie compte pour 60 % de la note et s'appuie sur les forces et les faiblesses en regard des éléments suivants :

- Lecture de la problématique et état de la question;
- Maîtrise du cadre théorique;
- Recours à la littérature de pointe;
- Justesse de l'argumentation.

En se fondant sur ces critères, les évaluateurs procèdent d'abord individuellement à l'évaluation, puis s'entendent sur une note littérale à accorder à l'étudiant : A+, A, A-, etc.

---

## INFORMATIONS :

Pour des informations supplémentaires sur les modalités du stage ou de l'essai, s'adresser à :

**Martine Cardin**  
**Directrice des programmes en archivistique**  
**[Martine.Cardin@hst.ulaval.ca](mailto:Martine.Cardin@hst.ulaval.ca)**